

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 17

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 17 de cet article par les mots :

« dans cette limite des deux cent dix-huit jours. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.